



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025**

### **SOMMAIRE DU BIR N°6 DU 7 OCTOBRE 2024**

<b>DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....</b>	<b>2</b>
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSTITUTIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'EGARD DU CORPS DES AGENTS CONTRACTUELS EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES .....	2
<b>DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, BREVET PROFESSIONNEL, BREVET DES MÉTIERS D'ART, MENTION COMPLÉMENTAIRE NIVEAU 4, DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR, DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ, DIPLÔME DE TECHNICIEN DES MÉTIERS DU SPECTACLE – SESSION 2025.....	3
<b>DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE .....</b>	<b>4</b>
PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 12 <sup>ÈME</sup> ÉDITION -2024-2025.....	4
<b>DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION .....</b>	<b>6</b>
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT JULES VERNE 2 <sup>ND</sup> DEGRÉ 2025-2026 – BREME.....	6
<b>CABINET DU RECTEUR .....</b>	<b>7</b>
RECRUTEMENT SUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT.....	7
<b>DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....</b>	<b>8</b>
APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE).....	8
<b>GIPAL-FORMATION.....</b>	<b>9</b>
RECRUTEMENT D'UN RÉFÉRENT PROFESSEURS ASSOCIÉS - PROJET FPI AURA .....	9
<b>UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 .....</b>	<b>10</b>
EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – RENTRÉE 2025 .....	10

# DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

## COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS CONTRACTUELS EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : DPATSS

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie, président,  
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,  
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,  
Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,

Madame Béatrice Vincent, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône,

Madame Bénédicte Robin, proviseure du lycée J. Perrin à Lyon 9<sup>ème</sup>.

#### Membres suppléants

Monsieur Pierre Ronchail, proviseur du lycée docteur Charles Mérieux à Lyon 7<sup>ème</sup>

Monsieur Damien Coursodon, proviseur du lycée E.Herriot à Lyon

Madame Corinne Desfourneaux-Leculier, principal du collège Laurent Mourguet à Ecully

Monsieur Xavier Bocquel, principal du collège G. Rosset à Lyon 7<sup>ème</sup>

Monsieur François Mullett, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Madame Mélissa Noyel, chargée de coordination académique école inclusive

### REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Nassera Djebbar FSU	Mme Hélène Raffy FSU
Mme Taline Bouagal FSU	M. Quentin Boucard FSU
Mme Josiane Khouatra FSU	M. (en cours de renouvellement) FSU
Mme Aya Tanoh FNEC FP FO	Mme Salima Zerzouri FNEC FP FO
Mme Anne Falciola CGT Educ'action	M Romain Muller CGT Educ'action
Mme Camille De Chalendar Sud Education Solidaires	M Thomas Menon Sud Education Solidaires

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

### BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, BREVET PROFESSIONNEL, BREVET DES MÉTIERS D'ART, MENTION COMPLÉMENTAIRE NIVEAU 4, DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR, DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ, DIPLÔME DE TECHNICIEN DES MÉTIERS DU SPECTACLE – SESSION 2025

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : DEC

1. Par arrêtés rectoraux du 25 septembre 2024, les registres d'inscription aux épreuves de la session 2025 seront ouverts du :

- **mercredi 9 octobre 2024 (9h00) au vendredi 15 novembre 2024 (17h00)** pour les diplômes suivants :
  - ✓ diplôme national du Baccalauréat professionnel (BCP) ;
  - ✓ diplôme national du Brevet des métiers d'art (BMA) ;
  - ✓ diplôme de Technicien des métiers du spectacle (DTMS) ;
  
- **lundi 21 octobre 2024 (9h00) au vendredi 22 novembre 2024 (17h00)** pour les diplômes suivants :
  - ✓ diplôme national du Brevet professionnel (BP) ;
  - ✓ diplôme national professionnel du Certificat de Spécialisation (CS) de niveau 4 ;
  
- **mardi 6 janvier 2025 (9h00) au vendredi 17 janvier 2025 (17h00)** pour les diplômes suivants :
  - ✓ diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
  - ✓ diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

*Les modalités précises seront détaillées dans les circulaires d'inscription des diplômes concernés.*

2. Le retour des confirmations et dossiers d'inscription est fixé au (le cachet de la Poste faisant foi) :

- **vendredi 29 novembre 2024, délai de rigueur** pour les diplômes suivants :
  - ✓ diplôme national du Baccalauréat professionnel (BCP) ;
  - ✓ diplôme national du Brevet des métiers d'art (BMA) ;
  - ✓ diplôme de Technicien des métiers du spectacle (DTMS) ;
  
- **vendredi 6 décembre 2024, délai de rigueur** pour les diplômes suivants :
  - ✓ diplôme national du Brevet professionnel (BP) ;
  - ✓ diplôme national professionnel du Certificat de Spécialisation (CS) de niveau 4 ;
  
- **vendredi 24 janvier 2025, délai de rigueur** pour le diplôme suivant :
  - ✓ diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
  - ✓ diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

à Rectorat de Lyon – Direction des examens et concours

**Bureau DEC2 (+ mention du diplôme concerné)**

94 rue Hénon - BP 64571 - 69244 LYON Cedex 04

# DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

## PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 12<sup>ÈME</sup> ÉDITION -2024-2025

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : DOS

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>

Dans le cadre de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, avec le soutien de la MAE, organise la 12<sup>ème</sup> édition du prix « Non au harcèlement ». Ce concours a pour objectifs de sensibiliser les enfants et les adultes au harcèlement en milieu scolaire et de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment **collectivement** sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Celle-ci servira de support de communication pour le projet pérenne que les équipes souhaitent mener dans leurs établissements.

Ce prix est l'un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves, lancée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis les Assises de 2011.

### ● Les établissements ou structures participants

Le prix mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les productions doivent être réalisées par les élèves du CP à la terminale des écoles élémentaires et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles ;
- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- lycées agricoles.

Peuvent y être associés :

- les élèves inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école ;
- les élèves inscrits dans des structures d'animations avec ou sans hébergement ;
- les élèves élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

Les élèves sont invités à s'exprimer sur le harcèlement à travers la réalisation collective d'un support de communication : une affiche ou une vidéo (2 minutes maximum).

Les participants peuvent concourir dans une seule de ces 4 catégories : lutte contre le harcèlement, prévention du cyberharcèlement, prévention du harcèlement sexiste et sexuel et prix spécial « inclusion » pour la prévention du harcèlement à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers, en proposant soit une affiche soit une vidéo suivant les options ci-dessous :

Lutte contre le harcèlement				Prévention du cyberharcèlement	Prévention du harcèlement sexiste et sexuel	Prix spécial « inclusion »
Ecole élémentaire	Collège	Lycée	Inter degré	Toutes classes confondues		
affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo

Chaque production proposée devra être

**expressément** rattachée à l'une de ces quatre rubriques. Les travaux peuvent être présentés en langue étrangère mais devront dans ce cas être obligatoirement accompagnés d'une traduction sous-titrée.

Les affiches (peuvent être réalisées en format papier mais doivent exclusivement être transmises en format numérique png ou jpg, 5 Mo maximum) devront obligatoirement comporter un élément de texte (slogan) lisible à distance (2 à 3 mètres), devront pouvoir être imprimées au format A3 sans perte de qualité **et doivent être directement téléversées dans l'espace « Démarches simplifiées »**. Les vidéos doivent être mise en ligne sur la plateforme peertube. Une fois cette opération réussie, peertube vous génère un lien qu'il faudra copier et coller sur « Démarches simplifiées ».

Quel que soit le support choisi, il devra obligatoirement intégrer le bloc du numéro d'appel 3018, téléchargeable sur le site Eduscol.

Par ailleurs, le logo du programme pHARe est obligatoire pour les écoles, les collèges et des lycées publics.

**Attention, dans un contexte de généralisation du programme pHARe, les établissements ne pourront plus désormais présenter qu'un seul projet : soit une vidéo, soit une affiche.**

Le dossier de participation devra être déposé sur la plateforme « Démarches simplifiées » en suivant le lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-participation-au-prix-nah-2024> **au plus tard le vendredi 31 janvier 2025.**

#### ● Les prix

Pour chaque niveau et pour chaque support (affiche ou vidéo), un jury académique sélectionnera des lauréats qui participeront au jury national :

- **8 prix « Non au harcèlement »**, répartis par niveau et type de support dont :
  - 2 prix « école élémentaire », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « collège », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « lycée », affiche et vidéo ;
  - 2 prix « inter degré », affiche et vidéo.
- **2 prix spéciaux « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, toutes classes confondues, sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.
- **2 prix spéciaux « prévention du cyberharcèlement »**, toutes classes confondues, sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.
- **2 prix spéciaux « inclusion »**, toutes classe confondues sous forme d'une affiche ou d'une vidéo.

Après transmission des nominés par le jury académique, le jury national élira à son tour le meilleur projet parmi les lauréats de toutes les académies, dans chaque catégorie précitée.

Par ailleurs, **un prix « coup de cœur académique »** sera décerné par le jury académique et recevra une récompense de 1000 euros versée par la MAE.

#### ● Le dossier

Les participants peuvent s'appuyer sur le dossier de participation, téléchargeable sur le site Éduscol pour préparer la saisie de leur inscription sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Les formulaires de droits à l'image et de cession de droits d'auteur sont obligatoires pour participer à ce prix. Ils doivent être dûment remplis et signés par chaque élève et adulte impliqué dans le projet. Les originaux sont conservés pour une durée de dix années par l'école, l'établissement ou la structure partenaire.

Si l'un de ces éléments n'est pas fourni avec la ou les productions, la candidature de l'établissement ne sera pas retenue.

Le règlement complet du concours, ainsi que les annexes citées, sont téléchargeables sur le site :

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>

# DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT JULES VERNE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ 2025-2026 – BREME

BIR n°6 du 7 octobre 2024  
Réf. : DRAREIC DE LYON

Une mobilité Jules Verne second degré avec mise à disposition est prévue à Brême, en lycée, éventuellement en lycée avec ABIBAC, pour l'année 2025-2026.

La définition spécifique du poste d'accueil se fera en concertation, en fonction du profil du ou des candidats, de préférence enseignants d'histoire-géographie (ouverture possible à une autre discipline non linguistique).

La certification complémentaire DNL allemand n'est pas exigée.

Les candidats intéressés sont priés de se rapprocher de la DRAREIC-site de Lyon ([drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)) d'ici le lundi 4 novembre 2024.

Référence de ce programme, se référer au BO N°28 du 11 juillet 2024 :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo28/MENC2416087N>

# **CABINET DU RECTEUR**

## **RECRUTEMENT SUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT**

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : CAB

Vous retrouverez en annexe et sur le site Choisir le service public la description du poste et les modalités de candidature :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/offre-emploi/directeurdirectrice-adjointe-du-cabinet-du-recteur-reference-2024-1701991/>

## **DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE**

### **APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE)**

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : DSDEN 69, Mestafa BENZIDANE, IEN-IO

Vous trouverez en annexe un document relatif à un appel à candidature pour une suppléance du 4/11/2024 au 20/12/2024 avec possibilité de renouvellement en 2025 sur un poste de coordonnateur MLDS basé sur le bassin d'éducation et de formation Rhône Sud au LP Joseph-Marie JACQUARD à Oullins.

Les candidats, titulaires ou non de l'Éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 16 octobre 2024, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

#### **Transmission des candidatures à :**

L'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation du Rhône  
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale  
DSDEN du Rhône  
21, rue Jaboulay  
69309 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 80 69 90  
Courriel : [ce.ia69-iio@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-iio@ac-lyon.fr)



# GIPAL-FORMATION

## RECRUTEMENT D'UN RÉFÉRENT PROFESSEURS ASSOCIÉS - PROJET FPI AURA

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : GIPAL-Formation

### **Mission :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Formation Pro Industrie Auvergne-Rhône- Alpes, un poste de référent « professeur associé » est créé au sein de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner le développement du dispositif, faciliter le recrutement des professeurs associés et accompagner leur prise de poste. Le référent est affecté au sein de la Direction Régionale Académique de la Formation Professionnelle Initiale et Continue, placé sous l'autorité hiérarchique de la déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet.

Le dispositif des professeurs associés permet à des salariés d'entreprises volontaires d'assurer des activités d'enseignement en formation initiale. Ces activités incluent notamment le suivi et le conseil ainsi que l'évaluation et la validation des acquis des élèves. Peuvent être recrutées en qualité de professeurs associés les personnes justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline enseignée d'une durée de cinq ans au moins. Les professeurs associés exerçant une autre activité professionnelle sont recrutés pour un service à temps incomplet correspondant au maximum à 50 % de la durée d'un service à temps plein.

### **Activités :**

Le référent des professeurs associés a pour mission de :

- Mettre en place un plan de communication afin de recruter des professeurs associés
- Etablir les contacts avec les entreprises, organisations professionnelles afin d'impulser le dispositif et identifier des salariés susceptibles de devenir professeur associé
- Organiser le recrutement en lien avec les corps d'inspection et les chefs d'établissements pour la validation des candidatures et les besoins des lycées
- Préparer en lien avec les services académiques la démarche administrative de recrutement
- Faciliter la prise de poste et l'intégration de chaque professeur associé par une démarche de formation initiale et continue en lien avec le corps d'inspection et les EAFC

Cette mission nécessite :

- Capacité d'écoute ainsi qu'un excellent relationnel notamment auprès d'interlocuteurs institutionnels et d'acteurs économiques.
- Autonomie, rigueur et méthodologie.
- Capacité à travailler en équipe et en lien avec d'autres services (Ressources humaines, mission école entreprise...), à mettre en relation.
- Capacité à promouvoir un dispositif.

### **Conditions d'emploi :**

- Contrat de mission d'une durée de 3 ans
- Poste à temps plein
- Lieu : Lyon
- Rémunération : fonction du profil et de l'ancienneté
- Poste à pourvoir au plus tôt

Merci d'envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation obligatoire) avant le 18 octobre 2024 au **Service RH du GIPAL Formation** : [rh-gipal@ac-lyon.fr](mailto:rh-gipal@ac-lyon.fr)

# UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

## EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPÉ (INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – RENTRÉE 2025

BIR n°6 du 7 octobre 2024

Réf : UCBL

### PUBLICS :

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation – Université Claude Bernard Lyon 1 recrute pour la rentrée 2025 :

- Un formateur ou une formatrice PRAG de culture numérique en temps plein (site du Rhône)
- Un formateur ou une formatrice PRAG en sciences industrielles de l'ingénieur en temps plein (site du Rhône)

### PROFILS :

**2 POSTES À POURVOIR SUR LE SITE DU RHÔNE** (fiches de poste en annexe) :

- 1 temps plein PRAG Culture Numérique
- 1 temps plein PRAG Sciences industrielles

### DÉPÔT DES CANDIDATURES :

L'ensemble de la procédure de recrutement se déroule via l'application GALAXIE de recrutement de l'enseignement supérieur sous les références de poste 4816 (Numérique) et 4817 (Sciences industrielles). Les liens d'accès sont les suivants :

Accès vers les publications de postes :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_postes\\_GALAXIE.htm#4PRAG](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_postes_GALAXIE.htm#4PRAG)

Accès vers la liste des postes classés par région d'origine : :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/ListesPostesPublies/Emplois\\_publies\\_2nd\\_TrieParRegion.html](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/ListesPostesPublies/Emplois_publies_2nd_TrieParRegion.html)

Accès au guide d'utilisation de la plateforme :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-ech>

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser un message à

[inspe-rh@univ-lyon1.fr](mailto:inspe-rh@univ-lyon1.fr)